

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

15/12/2023

Date d'affichage :

15/12/2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 005-210501458-20231220-098_2023-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°098/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE DE LA SCIENCE 2024

M. le Maire expose :

La commune souhaite s'inscrire dans le dispositif national « Fête de la science » en proposant différents temps d'animations entre le 14 et 20 octobre 2024. Ce projet a pour ambition de donner une place à la culture scientifique souvent délaissée dans les programmes culturels des communes.

Les objectifs pour 2024 consistent à sensibiliser et réfléchir autour des enjeux liés à la question de l'eau sur le territoire : évolutions de la ressource, impacts environnementaux, enjeux de partage. Ce projet s'articulera autour de nombreux partenaires et soutiens.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur via l'appel à projet Etat-Région de culture scientifique, technique et industrielle en direction de tout type de public (APOCSFET), peut être sollicitée pour subventionner cet événement.

La dépense prévisionnelle pour l'année 2024 se monte à 8 400 €.

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal délibère et décide de :**

↳ **SOLLICITER** la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 2 500 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

27 DEC. 2023